

**Département de l'Hérault**  
**Mairie de Lunas**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 janvier 2025

Membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-cinq et le treize janvier à dix-huit heures trente le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Lunas sous la présidence de monsieur Aurélien Manenc.

**Présents** : Mmes BLANCHARD. M-H, CANTALOUBE-CLOCHARD. M-E, CARLES. M, DECOURSIERE. L, DESCAMPS. Y, DURUPT. S, GOVERS. J, MORDACQ. A, RONSO. R, TRINQUIER. R-M.

MM. ACHER .J, ALIX. L-H, BERTHELOT. S, DELMAS. D, GINESTE. L, MANENC. A, MAS. C, MONTETY. J-P, THARAUD. D, TIECHE. M.

**Absent Excusé** : Mme CARTAYRADE Béatrice, M. ANDRIEUX Pierre

**Procuration** : M. ANDRIEUX Pierre à M. MANENC Aurélien

**Secrétaire de séance** : Mme CARLES Maria

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Installation du conseil municipal de Lunas-Les-Châteaux
- 2 – Election du Maire
- 3 – Election des Adjoints au maire
- 4 – Elections des représentants aux structures intercommunales
- 5 – Indemnités des élus
- 6 – Délégations au Maire
- 7 – Mise en place des commissions
- 8 – Commission d'appel d'offre

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 – Installation du conseil municipal**

Suite à la création de la nouvelle commune « LUNAS-LES-CHÂTEAUX » au 1<sup>er</sup> janvier 2025, Monsieur Aurélien MANENC, maire sortant de la commune accueillant le siège de la commune nouvelle, procède à l'appel des membres du conseil municipal nouvellement reconstitués, et proclame le conseil municipal installé.

### **2 – Election du Maire**

Il présente les règles de cette élection puis laisse la présidence de la séance à monsieur Christian Mas, conseiller le plus âgé.

Mmes Lucie Decoursière et Audrey Mordacq sont nommées assesseurs.

M. Aurélien Manenc est candidat au poste de Maire.

#### **Election du maire (bulletin secret) :**

Nombre de votants : 21

Nombre d'enveloppes : 21

Aurélien Manenc : 20

Blanc : 01

Nuls : 00

#### **M. Aurélien Manenc est élu Maire**

Monsieur Aurélien Manenc prend la présidence de l'assemblée.

Monsieur Aurélien Manenc prononce un discours d'investiture visant à remercier l'équipe du conseil municipal pour la confiance témoignée, le travail fourni pour la création de cette commune nouvelle ainsi que le personnel qui va œuvrer à cette mise en place.

Il précise que mme Yvelise Descamps, restera, comme le précise le CGCT, maire déléguée de la commune de DIO & VALQUIERES.

Il décrit également l'organisation qu'il souhaite mettre en place et les délégations qu'il souhaite accorder aux adjoints et aux conseillers municipaux et insiste sur le respect de vouloir tenir les engagements pris par les deux précédentes collectivités.

Il encourage le conseil municipal à se mettre immédiatement en ordre de marche pour « construire » la commune nouvelle notamment en allant à la rencontre des concitoyens et en s'impliquant dans les commissions thématiques.

### **3 - Election des Adjoints au maire**

Monsieur le Maire propose d'élire six adjoints comme le permet le code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare la création de six postes d'adjoints.

#### **Election du premier adjoint (bulletin secret) :**

Monsieur le maire propose M. Christian Mas et demande s'il n'y a pas d'autre candidat. Aucun autre conseiller ne se présente. Passage à l'élection.

Nombre de votants : 21

Nombre d'enveloppes : 21

MAS Christian : 20

Blanc : 01

Nuls : 00

**Monsieur MAS Christian est élu 1<sup>er</sup> Adjoint**

#### **Election du deuxième adjoint (bulletin secret) :**

Monsieur le maire propose Mr ALIX Louis-Henri et demande s'il n'y a pas d'autre candidat. Aucun autre conseiller ne se présente. Passage à l'élection.

Nombre de votants : 21

Nombre d'enveloppes : 21

ALIX Louis-Henri : 20

Blanc : 01

Nuls : 00

**Monsieur ALIX Louis-Henri est élu 2<sup>ème</sup> Adjoint**

#### **Election du troisième adjoint (bulletin secret) :**

Monsieur le maire propose Mme CARLES Maria et demande s'il n'y a pas d'autre candidat. Aucun autre conseiller ne se présente. Passage à l'élection.

Nombre de votants : 21

Nombre d'enveloppes : 21

CARLES Maria : 20

Blanc : 01

Nuls : 00

**Madame CARLES Maria est élue 3<sup>ème</sup> Adjoint**

**Election du quatrième adjoint (bulletin secret) :**

Monsieur le maire propose Mr ANDRIEUX Pierre et demande s'il n'y a pas d'autre candidat. Aucun autre conseiller ne se présente. Passage à l'élection.

Nombre de votants : 21  
Nombre d'enveloppes : 21  
ANDRIEUX Pierre : 20  
Blanc : 01  
Nuls : 00

**Monsieur ANDRIEUX Pierre est élu 4ème Adjoint**

**Monsieur BERTHELOT Stéphane quitte l'assemblée à 19 h 45 et laisse procuration à Mr GINESTE Loïc pour la suite de l'ordre du jour.**

**Election du cinquième adjoint (bulletin secret) :**

Monsieur le maire propose Mr TIECHE Michel et demande s'il n'y a pas d'autre candidat. Aucun autre conseiller ne se présente. Passage à l'élection.

Nombre de votants : 21  
Nombre d'enveloppes : 21  
TIECHE Michel : 19  
Blanc : 02  
Nuls : 00

**Monsieur TIECHE Michel est élu 5ème Adjoint**

**Election du sixième adjoint (bulletin secret) :**

Monsieur le maire propose Mme RONSO Roseline et demande s'il n'y a pas d'autre candidat. Aucun autre conseiller ne se présente. Passage à l'élection.

Nombre de votants : 21  
Nombre d'enveloppes : 21  
RONSO Roseline : 19  
Blanc : 02  
Nuls : 00

**Madame RONSO Roseline est élue 6ème Adjoint**

**4 – Elections des délégués aux structures intercommunales**

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite conformément pris lors de l'automne, ne pas opérer de changement sur les représentations dans les structures intercommunales. De plus, il précise les dispositions spécifiques du CGCT qui permettent de maintenir le nombre actuel de délégués jusqu'au renouvellement du conseil municipal.

a) Election des délégués au sein du SIVOM Enfance Jeunesse La Cardabelle

Il est procédé à l'élection de 2 délégués titulaires et 2 suppléants. Le résultat des votes est le suivant :

Délégués titulaires :

- Mme DURUPT Sabine : (21 voix POUR) élue à l'unanimité
- Mme TRINQUIER Rose-Marie : (21 voix POUR) élue à l'unanimité

Délégués suppléants :

- Mme CARLES Maria : (21 voix POUR) élue à l'unanimité
- Mr GINESTE Loïc : (21 voix POUR) élu à l'unanimité

b) Election des délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Orb et Gravezon

Monsieur le Maire rappelle que 4 délégués représentants la commune à ce syndicat qui exerce les compétences suivantes :

- Service Eau Potable,

- Service Assainissement collectif,

Il est procédé à l'élection des délégués. Le résultat des votes est le suivant :

Délégués titulaires :

- Monsieur MANENC Aurélien : (21 voix POUR) élu à l'unanimité
- Madame DESCAMPS Yvelise : (21 voix POUR) élue à l'unanimité
- Monsieur TIECHE Michel : (21 voix POUR) élu à l'unanimité
- Monsieur DELMAS Didier : (21 voix POUR) élu à l'unanimité

c) Election des délégués au Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de deux représentants (2 titulaires, 2 suppléants) de la commune auprès du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Il est procédé à l'élection des délégués. Le résultat des votes est le suivant :

- Monsieur MANENC Aurélien : (21 voix POUR) élu à l'unanimité délégué titulaire
- Madame BLANCHARD Marie-Hélène : (21 voix POUR) élue à l'unanimité déléguée titulaire
- Madame CANTALOUBE-CLOCHARD Marie-Elise : (21 voix POUR) élue à l'unanimité déléguée suppléante
- Monsieur BERTHELOT Stéphane : (21 voix POUR) élu à l'unanimité délégué suppléant

d) Election des délégués au Syndicat Mixte d'Energies du Département de l'Hérault- Hérault Energies.

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de deux représentants (2 titulaires, 2 suppléants) de la commune auprès de Hérault Energies - Syndicat Mixte d'Energies du Département de l'Hérault.

Il est procédé à l'élection des délégués. Le résultat des votes est le suivant :

- Monsieur MANENC Aurélien : (21 voix POUR) élu à l'unanimité délégué titulaire
- Monsieur BERTHELOT Stéphane : (21 voix POUR) élu à l'unanimité délégué titulaire
- Monsieur MAS Christian : (21 voix POUR) élu à l'unanimité délégué suppléant
- Monsieur DELMAS Didier : (21 voix POUR) élu à l'unanimité délégué suppléant

Monsieur le Maire rappelle que les délégués aux écoles sont madame CARLES Maria et monsieur MAS Christian.

## **5 – Indemnités des élus**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-23 et L.2123-24

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints étant entendu que les crédits seront inscrits au budget municipal.

Monsieur le maire précise son choix de ne pas augmenter cette indemnité de la majoration de 15% prévue par les textes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 14 janvier 2025 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et adjoints au maire (population de 500 à 999 habitants) et du maire délégué (population moins de 500 habitants) :

- Maire : 40.3 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique
- Maire délégué : 25.5 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique
- Adjoints au maire : 10.7 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique

## **6 – Délégations au Maire**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de le charger par délégation de toutes les missions énumérées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité le conseil délègue monsieur le maire pour être chargé des missions énumérées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

## **7 – Mise en place des commissions**

### **COMMISSION FINANCES :**

Vice-président : Mme CARLES Maria

Membres : ALIX L-H, ACHER J, TRINQUIER R-M, MAS C,

### **COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE, ENERGIES RENOUVELLABES, VOIRIE :**

Vice-président : Mr TIECHE Michel

Membres : ALIX L-H, THARAUD D, ACHER J, DELMAS D, CANTALOUBE-CLOCHARD M-E, TRINQUIER R-M,

### **COMMISSION SOLIDARITE :**

Vice-président : Mme RONSO Roseline

Membre : DECOURSIERE L, DURUPT S.

### **COMMISSION COMMUNICATION :**

Vice-président : Mr MAS Christian

Membres : ALIX L-H, MORDACQ A, GOVERS J, DECOURSIERE L, DURUPT S, TRINQUIER R-M.

### **COMMISSION PORTE FEUILLE DE PROJET :**

Vice-président : Mr MAS Christian

Membres : ALIX L-H, ANDRIEUX P, CARLES M.

### **PROMOTION TOURISTIQUE, QUALITE, GITE COMMUNAL :**

Vice-présidente : Mme TRINQUIER Rose-Marie

Membres : BLANCHARD M-H, RONO R, DURUPT S, MAS C, MORDACQ A.

### **FLEURISSEMENT CADRE DE VIE:**

Vice-présidente : GOVERS Jook

Membres : RONSO R, TRINQUIER R-M, GINESTE L.

En cas de besoin certaines commissions pourront être créées et adaptées en fonction du sujet et de l'importance au moment opportun.

### **COMITE CONSULTATIF COMMUNAL :**

Monsieur le Maire propose de mettre en place un comité consultatif communal à l'échelle de la commune nouvelle selon les dispositions de l'article L2143-2 du CGCT. Il propose de lancer un appel à candidature dans le journal municipal qui va être publié courant janvier.

A l'unanimité le conseil municipal approuve la création d'un comité consultatif communal.

## **8 – Commission d'appel d'offre**

Monsieur le maire propose de créer une commission d'appel d'offre qui sera composée par le maire ou son suppléant et cinq membres du conseil municipal. Le conseil approuve à l'unanimité la création d'une commission d'appel d'offre et désigne les délégués ci-dessous nommés :

- Mr TIECHE Michel
- Mme CARLES Maria
- Mr ACHER Joël
- Mr MONTETY Jean-Paul
- Mr DELMAS Didier

## **9 – Divers**

Avant de clôturer la séance, Mr le Maire :

- invite le conseil municipal à réfléchir sur l'identité visuelle de LUNAS-LES-CHÂTEAUX.
- Informe l'assemblée de la date de présentation des vœux qui aura lieu le vendredi 17 janvier à 18 h 30 à la salle des fêtes située Place Théophile Maurel.
- Propose la préparation d'un Caneton (journal communale) afin d'informer la population sur la création de la nouvelle commune et propose d'organiser des réunions dans les villages de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.